

GUIDE DE SENSIBILISATION POUR LES CYCLISTES

Comment se déplacer en toute sécurité en vélo à Lyon ?



Commission mobilité CLE7 - mobilite-gerland@cle7.fr

Edito CLE7

Le Club Lyonnais des Entreprises du 7ème (CLE7), fondé en 2015, a pour ambition de créer des dynamiques locales dans le 7ème arrondissement entre les différents acteurs impliqués dans sa vie économique : entreprises, établissements publics, écoles, partenaires institutionnels (métropole, mairie, CCI,...). Le thème de la mobilité est au cœur de nos préoccupations communes.

Les trajets domicile-travail occupent une place importante au quotidien. Faire évoluer ces déplacements contribue à améliorer la qualité de vie au travail tout en permettant un gain de temps et de pouvoir d'achat pour les salariés. Pour l'entreprise, c'est un facteur d'attractivité de nouveaux collaborateurs et c'est un engagement en faveur du développement durable.

Quant aux autres déplacements professionnels quotidiens, ils génèrent d'autres enjeux communs qui nécessitent de conduire des réflexions interentreprises sur nos mobilités. Pour l'entreprise, c'est un facteur d'amélioration continue et de performance durable.

Avec le « Plan de Mobilité Employeur - Commun » Gerland, entreprises et salariés s'engagent résolument en faveur d'une mobilité multimodale plus durable tout en souhaitant continuer à développer la dynamique et l'attractivité économique de Gerland.



Sandrine KIRKLAR
Présidente CLE7



Christophe GEOURJON
Animateur commission
mobilité CLE7



Label ProVélo

Le programme ProVélo a été lancé en 2021 durant la semaine européenne de la mobilité par la FUB et l'ADEME. L'objectif est d'installer une culture vélo dans les entreprises et de labéliser plus de 4500 entreprises, ce qui représente environ 50 000 salariés.

L'obtention de ce label est national et valable pendant 3 ans, ce qui permet aux entreprises de rentrer dans une démarche de développement durable tout en s'inscrivant dans une démarche RSE.

Ce programme est ouvert à tous les employeurs privés et publics en France Métropolitaine et en Outre-Mer.

Inscription :
<https://app-employeurprovelo.fr/oepv-interne/inscription>

PdME-C Gerland

Le « Plan de Mobilité Employeur - Commun » de Gerland est entré en phase opérationnelle en janvier 2021 suite à l'enquête mobilité réalisée au printemps 2020. Il évoluera et se déploiera sur plusieurs années.

Avec le « Plan de Mobilité Employeur - Commun » Gerland, entreprises et salariés s'engagent résolument en faveur d'une **mobilité multimodale plus durable** tout en souhaitant continuer à développer la **dynamique et l'attractivité** économique de Gerland.

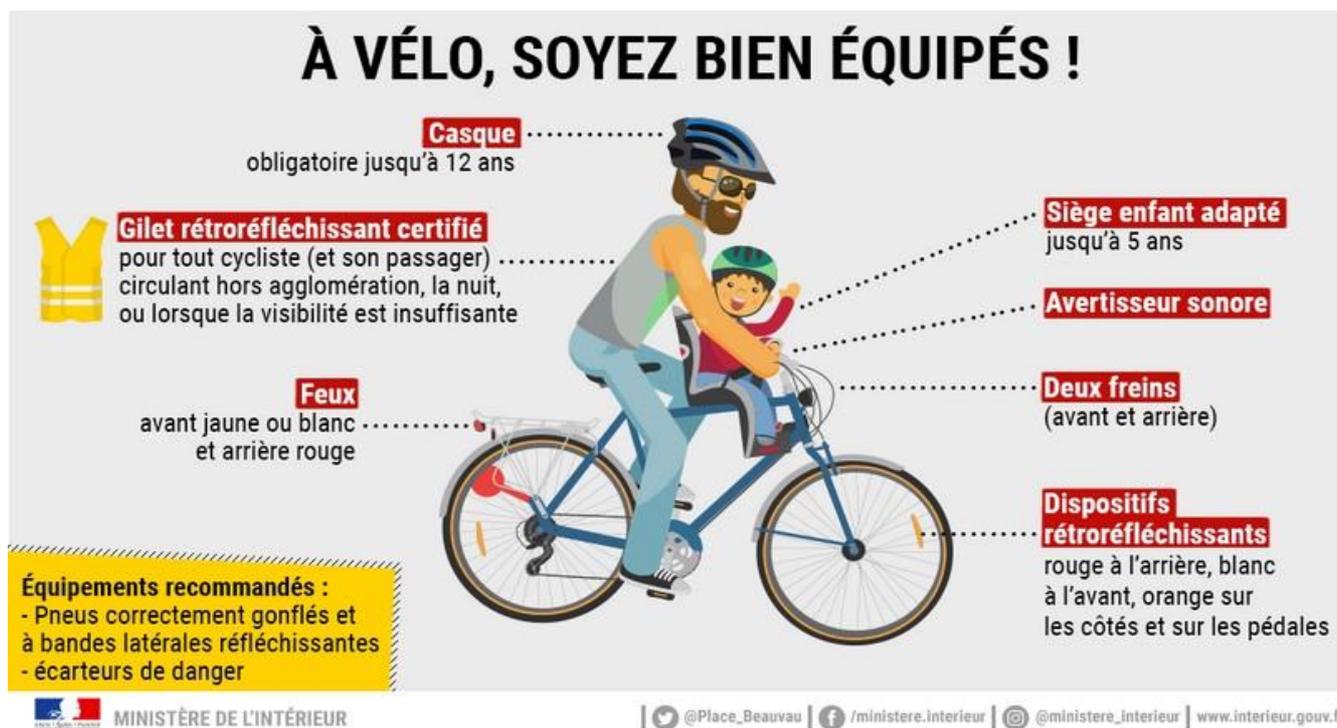
Pour plus d'informations :
cle7.assoconnect.com/page/1251672-commission-mobilite

Utiliser le vélo pour les déplacements domicile-travail est une alternative économique, écologique et rapide à la voiture individuelle !

52% des salariés de Gerland habitent à moins de 10km de leur entreprise

(enquête mobilité CLE7, 2020)

1. Se protéger à vélo & protéger les autres



Assurer sa sécurité c'est aussi respecter le code de la route et avoir un comportement adapté :

- Utilisez les **pistes cyclables** et les **espaces dédiés aux cyclistes** Evitez les trottoirs afin de protéger les piétons.
- **Adaptez votre allure** en fonction de la météo et de l'endroit où vous vous trouvez : l'allure n'est pas la même si vous êtes devant une école ou si vous êtes seul sur une piste cyclable.
- **Signalez vos intentions** de tourner ou de changer de voie avec le bras de façon bien distincte.
- **Observez bien votre environnement et les usagers qui vous entoure.** Par exemple : les angles morts des véhicules, les passages piétons.
- Si vous effectuez des trajets avec des enfants, le vélo doit être maîtrisé par l'enfant et sa conduite doit être prudente et sécurisée.



2. Respecter le code de la route

Utiliser le vélo pour tous les types de déplacements nécessite d'être **prudent** sur la route et de **respecter le code de la route**.

ROULER EN VILLE EST DIFFÉRENT DE ROULER À LA CAMPAGNE !

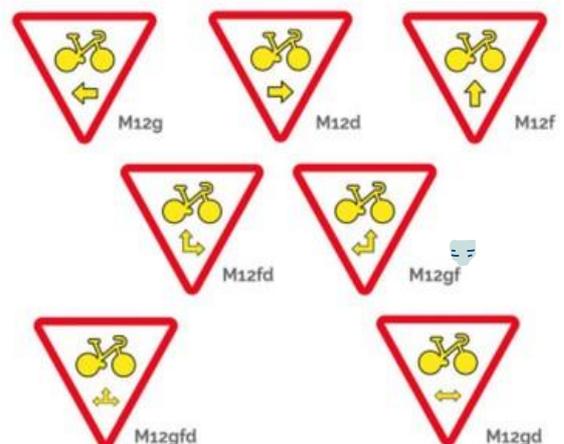


**À VÉLO :
LES PANNEAUX
DE SIGNALISATION
À CONNAÎTRE**

			
ACCÈS INTERDIT AUX CYCLES	BANDE OU PISTE CYCLABLE CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE AUX CYCLES (DÉBUT ET FIN)	PISTE OU BANDE OBLIGATOIRE POUR LES CYCLES (DÉBUT ET FIN)	PANNEAU DE CATÉGORIE CYCLE : VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUTORISÉE AUX CYCLES
			
SIGNALISATION D'UNE VOIE VERTE : RÉSERVÉE AUX PIÉTONS, AUX CAVALIERS ET AUX VÉHICULES NON MOTORISÉS (DÉBUT ET FIN)	DOUBLE-SENS CYCLABLE : VOIE À DOUBLE SENS POUR LES CYCLES ET À SENS UNIQUE POUR LES AUTRES VÉHICULES	TOUT DROIT OU TOURNE-À-DROITE : AUTORISATION DE DÉPASSER LE FEU ROUGE, EN CÉDANT LE PASSAGE AUX PIÉTONS ET AUX VÉHICULES QUI BÉNÉFICIENT DU FEU VERT	ZONE DE RENCONTRE : PRIORITÉ AUX PIÉTONS ; DOUBLE-SENS CYCLABLE

Dans l'agglomération Lyonnaise, on compte 706 feux équipés de panneaux M12 soit 42% des feux. L'objectif est d'atteindre 100%.

Ce panneau permet aux cyclistes de s'engager dans une intersection, s'il y a **ni un danger ni un piéton**. Le feu rouge devient donc un cédez-le passage pour les différentes directions indiquées.



Plus d'informations : [Le code de la route pour les cyclistes](#)



3. Pourquoi utiliser le vélo ?

La pratique du vélo à **un impact positif** à la fois sur **la santé** et sur **l'environnement**. Il permet également de **gagner du temps** au quotidien et de **limiter le coût** de ses déplacements.



Selon l'ADEME, pratiquer le vélo ou la marche **30 min par jour** permet de **réduire de 10% les risques cardiovasculaires** et de **30% les risques de cancer et de diabète de type II**. L'activité physique libère de l'endorphine dans notre corps et permet également de **réduire le stress et l'anxiété**.



En France, près de 40 000 décès par an sont dus à la **pollution de l'air**. La pratique du vélo **n'émet ni particules fines ni CO2**, elle joue donc un rôle dans la **diminution de cette pollution, l'atténuation du changement climatique et la pollution sonore**.



En ville, le vélo est **plus rapide que la voiture** pour les distances allant **jusqu'à 5km**. Il permet **d'éviter le trafic** et la recherche de **stationnement**. Pratiquer le vélo pour ses déplacements domicile-travail permet **de limiter les retards**.

Pour l'intermodalité aussi le vélo est pratique, utiliser les vélos en libre service ou emmener son vélo dans le train permet de limiter l'attente entre les différents modes de transport.



Le coût d'un vélo à l'année se limite à l'entretien, le changement de certaines pièces et à l'achat d'accessoires. Selon l'ADEME, se déplacer **10km par jour représente 100€ en vélo contre 1000€ en voiture**.

Plus d'informations :

[Les bienfaits du vélo sur la santé et l'environnement - OMS](#)

[Le vélo, un atout pour l'environnement - FUB](#)

[Coût du vélo à l'année - ADEME](#)



4. Aide à l'achat et incitations financières

Il existe **diverses aides** pour favoriser la pratique du vélo :

- **La Métropole de Lyon** attribue une **aide financière** variable selon le revenu fiscal de référence. Cette aide comprend :
 - les vélos mécaniques d'occasion
 - les vélos à assistance électrique neufs ou d'occasion
 - les vélos cargos mécaniques neufs ou d'occasion
 - les vélos pliants mécaniques neufs ou d'occasion
 - les vélos adaptés PMR neufs ou d'occasion.

Le vélo doit provenir d'un commerçant ou d'un atelier de réparation d'une des 59 communes de la Métropole.

- **L'Etat** propose le **bonus vélo**, une aide versée pour **l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion**. **L'aide est fixé à 40% du prix d'achat** du vélo dans la limite de :
 - 150€ pour un vélo classique
 - 300 ou 400€ selon votre situation*, pour l'achat d'un vélo électrique
 - 1000 ou 2000€*, pour l'achat d'un vélo pliant, cargo, ou adapté PMR (électrique ou non), avec remorque électrique.

Aides attribuées en fonction du revenu fiscal de référence.

- **Le forfait mobilité durable** est un **dispositif financier de soutien aux salariés** du secteur public (obligatoire) et privé (facultatif) pour leurs **déplacements domicile-travail**

Secteur privé :

 - Jusqu'à 800€ par an/salarié, aide exonérée d'impôt et de cotisation sociale

Secteur public

 - Jusqu'à 300€ par an/salarié, en fonction du nombre de trajet domicile-travail réalisé en vélo ou covoiturage.

Plus d'informations:

[aides financière achat vélo Métropole de Lyon](#)

[Bonus vélo Etat](#)

[Forfait mobilité durable secteur public](#) / [Forfait mobilité durable secteur privé](#)



5. Entretien son vélo

Pour éviter l'usure prématurée de son vélo, son entretien est indispensable.

A. Je répare mon vélo

Il existe de nombreux **ateliers participatifs** pour réparer son vélo sur la Métropole :

La maison du vélo, Lyon 3/Garibaldi
L'Atelier du Chat Perché, Lyon 7e/La
Guillotière Change de Chaîne, Lyon
9e/Vaise

La P'tite Rustine, Bron/campus universitaire
Les Bikers de l'INSA, Villeurbanne/campus de la
Doua L'Atelier TriCycles, Pierre-Bénite
L'atelier de Janus France, Oullins



B. Je lutte contre le vol de vélo

En plus d'entretenir son vélo, il est important de le protéger pour ne pas se le faire voler. Pour attacher son vélo de façon efficace, il faut favoriser les attaches en 3 points : cadre, roue avant, arceau



Faire marquer son vélo permet de la retrouver plus facilement en cas de vol.

Le marquage BICYCODE® consiste à graver sur le cadre des vélos un numéro unique et standardisé, référencé dans un fichier national (www.bicycode.org/).

L'objectif du dispositif est de permettre la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par les services de police / gendarmerie, et de lutter contre le recel et la revente illicite de vélo.

*Vous pouvez faire marquer vos vélos dans la plupart des ateliers participatifs de la Métropole.



Pour plus d'infos : <https://www.maisonduvélolyon.org/entretenir-reparer-velo/>



6. Assurer son vélo

La pratique du vélo expose à divers risques qui peuvent être couverts par le biais d'un contrat d'assurance. Il existe 3 ordres de risque :

- La responsabilité civile encourue en cas de dommages causés à un tiers Les dommages corporels subis par le cycliste
- Les dommages matériels occasionnés sur le vélo

Il est conseillé de souscrire une assurance si vous êtes cycliste cependant ce n'est pas obligatoire.

Si vous devez réparer des dommages causés à un tiers, vous pouvez souscrire une responsabilité civile afin d'éviter cela. Néanmoins, pour couvrir vos propres dommages et ceux de votre vélo, vous pouvez souscrire la garantie accident.

Quel est le prix d'une assurance ?

Afin de connaître les prix et de choisir la meilleure offre, il est indispensable d'utiliser un comparateur. Les compagnies disposent de toute liberté dans le choix de leurs tarifs.

Cependant, il est recommandé de faire un devis car le prix de l'offre varie selon différentes conditions :

- La valeur du vélo
- Le lieu d'habitation et le niveau de sécurité pour le vélo
- Le type de vélo
- La présence d'un antivol

Pourquoi est-il important d'assurer son vélo ?

A Lyon, on compte un peu plus de 3 000 vélos volés déclarés. Il est estimé qu'un nombre équivalent de vols ne fait pas l'objet d'un dépôt de plainte par leur propriétaire. Le vol de vélo est un réel frein puisqu'une personne sur 5 arrête sa pratique pour se déplacer après un vol.



7. Services vélos à Lyon



VÉLO'V

Des vélos en libre service pour faciliter vos déplacements au quotidien : les Vélo'v (21 stations sur Gerland).

Vélo'v peut convenir aux usagers réguliers et ponctuels qui souhaitent se déplacer sur la Métropole. Une partie de la flotte est électrique.



La Métropole de Lyon compte **5 000 vélos de location libre-service dans 428 stations** réparties dans 22 communes.

Différentes offres sont disponibles :

- **Vélo'V au quotidien** : abonnement annuel à 31€ et 16,50€ pour les 14-25 ans.
- **Vélo'V à l'occasion** : un trajet unique 1,8€ ou un ticket à 4€ pour utiliser le service vélo'V en illimité sur une journée.



- **E-vélo'V pour électrifier vos trajets** : Si vous bénéficiez d'un abonnement au quotidien vélo'v il est possible de bénéficier de l'option e-vélo'V pour 7€/mois, recevez votre batterie e-vélo'V personnelle.
- **My vélo'V longue durée** : Possibilité de louer un vélo'V électrique pendant 3 mois pour un abonnement de 35€/mois (renouvelable 1 fois).

- **Free Vélo'v** : Les étudiants, jeunes en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion qui ont entre 18 et 25 ans peuvent louer un Free vélo'V personnel gratuitement pour une durée maximale de 1 an.



Plus d'informations sur les différents abonnements, justificatifs ou sur la tarification évolutive selon la durée d'utilisation et le type d'abonnement : [Offres Vélo'V](#) / [Tarification Vélo'V](#)





Applications GPS



Citymapper



L'application Citymapper

Sur cette application GPS, il est possible d'indiquer l'**allure** à laquelle le trajet en vélo va être parcouru (calme, normal ou rapide). En fonction du choix, le temps de trajet fluctuera. De plus, l'application s'adapte au **type de vélo** emprunté (vélo personnel ou vélo'v) et indique les stations vélo'v les plus proches et le nombre de vélos disponibles.



geovelo

A vérifier



L'application GéoVelo

Contrairement à Citymapper, GéoVelo propose un **type de chemin** (équilibré, direct, sécurisé). En fonction du choix, le temps de trajet fluctuera. En plus de pouvoir constater le temps et la distance, il est également possible de connaître le pourcentage de voies aménagées pour les vélos.

